

La démarche est à effectuer en ligne en suivant ce lien :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Chaque document (passeport, titre de séjour, ressources etc...) doit être dans un seul et même fichier sous le format JPG/PNG/PDF. (exemple: un fichier pour le passeport, un fichier pour les notes, un pour les ressources, un autre pour la prise en charge, etc.)

Avec la procédure de renouvellement en ligne, vous ne recevrez plus de récépissé mais une attestation de dépôt. L'attestation de dépôt ne permet pas de travailler ni d'avoir accès aux prestations sociales. Un agent de préfecture doit valider votre dossier pour recevoir une attestation de décision favorable. L'attestation de décision favorable vous permettra de travailler et d'avoir accès aux prestations sociales.

Tout autre document nécessaire à l'instruction pourra vous être demandé par la Préfecture.



Passeport
Copies de toutes les pages tamponnées, visas et écrites



Titre de séjour ou Visa
+ validation du visa



Carte étudiant
Copie de la carte de l'année universitaire en cours



Attestation du directeur de thèse
Doit mentionner l'avancement dans la thèse et la date prévue de soutenance. (Document récent avec en-tête, signature et tampon)
>> Si vous étiez précédemment étudiant en Master ou 5ème cycle ingénieur, fournir les relevés de notes des 2 semestres et 2 sessions.



Dernier diplôme obtenu en France
ou **Attestation de réussite** (si disponible)

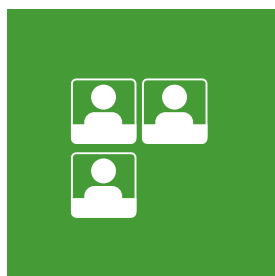


Justificatifs de ressources
615€ par mois ou 6150€ par an

≥ Si vous êtes pris en charge par une personne, il faudra fournir en plus :

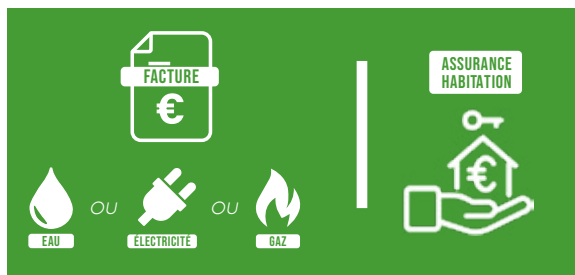
- Attestation de prise en charge signée
- Photocopie de la pièce d'identité de cette personne (doit résider en France)
- Les 3 derniers bulletins de salaire de cette personne
- Le dernier avis d'imposition de cette personne (toutes les pages)

≥ Si vous êtes boursier, apportez **en plus** votre attestation de bourse



e-photo

Pour connaître les photographes et photomatons agréés près de chez vous, [consultez la carte interactive en ligne](#). Si vous faites la e-photo dans un photomaton, sélectionnez le format «E-photo pour permis de conduire»



Justificatif de domicile de moins de 6 mois
Facture d'eau ou de gaz ou d'électricité (pas de téléphone mobile)
+ attestation d'assurance logement (la quittance de loyer remplace la facture si elle est éditée par une agence) - pas de quittance manuscrite

≥ Si vous êtes en Cité Universitaire :

- Attestation de chambre de moins de 6 mois

≥ Si vous êtes hébergé, fournir en plus :

- Une attestation d'hébergement signée par l'hébergeur
- La photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeur. La carte de séjour de l'hébergeur doit mentionner la même adresse que les autres documents.

Le CMI Rennes vous accueille à la Cité Internationale
1 place Paul Ricoeur
Métro A - Charles de Gaulle
Bus C1/C2/11 - Liberté TNB